

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUILLET 2019 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et presse)*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Entériné en réunion : renonciation au droit de préemption urbain pour la parcelle AM 688, résidence du bourg.

**COUT DE L'ANIMATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE**

Le conseil municipal a décidé de financer la totalité du coût de l'animation musicale de la fête de la musique/feu de la Saint-Jean. Jusqu'à maintenant le comité des fêtes se chargeait de l'animation de fin de soirée. Le coût étant élevé et pour donner un coup de pouce aux bonnes volontés du comité des fêtes, c'est la commune qui règlera l'ensemble soit 700 € pour 6 heures d'intervention.

**MOTION : REEVALUATION DU NUMERUS CLAUSUS ET OUVERTURE DE PLACES EN INTERNAT EN REGION CENTRE**

Devant les problèmes de désertification médicale, l'association des Maires du Loir et Cher a adopté, le 17 juin dernier, une motion demandant la réévaluation du numerus clausus et l'ouverture de place en internat en Région Centre. Elle demandait au Conseil Municipal de relayer cette motion. Celle-ci a été adoptée.

**Le Maire, Robert HUTTEAU**

